



Rapport d'activité

Nous avons l'honneur de vous soumettre par la présente notre rapport d'activité pour l'année 2025.

Table des matières

1.	Structure et organisation.....	2
2.	Evolution du nombre de coopérateurs.....	3
3.	Activités menées dans le cadre de l'énergie éolienne.....	4
3.1.	Développement éolien	4
3.2.	Marchôvent	10
3.3.	Zéphyr.....	15
3.4.	Seacoop (offshore)	18
4.	Activités dans le domaine Photovoltaïque	21
4.1.	Nouvelles installations.....	21
4.2.	Suivi de nos installations.....	21
4.3.	Bilan	22
4.4.	REFLEX	22
5.	Communautés d'énergie	23
6.	Communication & Sensibilisation	24
7.	COCITER	26
8.	REScoop Wallonie	29

1. Structure et organisation

- **Assemblée Générale (AG)**

L'assemblée générale a été convoquée à deux reprises en 2025 :

1. Le 17 mars en assemblée extraordinaire pour discuter essentiellement du projet Seacoop
2. Le 26 mai pour l'assemblée générale ordinaire.

- **Conseil d'administration (CA)**

Le conseil d'administration a été renouvelé en partie en 2025 avec le départ de Roger Bourgeois et d'Alain Morel, et l'arrivée de Romuald Arnould.

Le conseil d'administration s'est réuni à 12 reprises en 2025 ; une mise au vert a également été organisée, essentiellement pour discuter de la politique de Cociter.



- **Gestion opérationnelle**

Un comité de gestion opérationnelle, composé de 4 administrateurs et de Bastien et Guillaume, nos chargés de projet, s'est réuni à 29 reprises pour assurer le suivi de la gestion journalière.

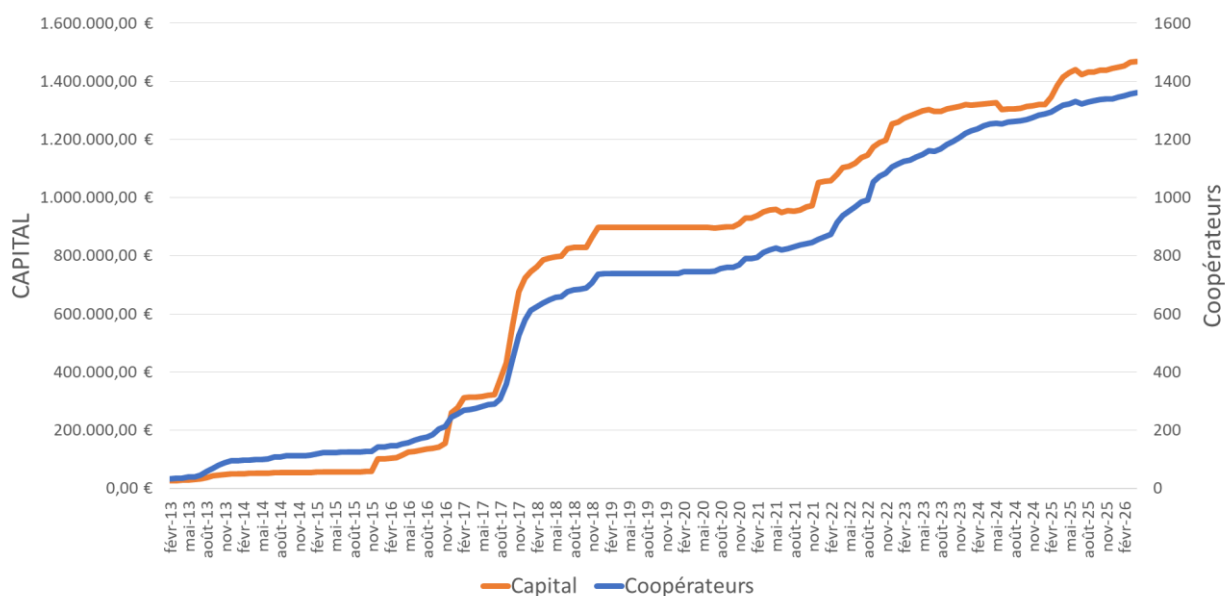
2. Evolution du nombre de coopérateurs

Entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025 :

- le nombre de coopérateurs est passé de 1.279 à 1.339
- 1162 parts ont été souscrites pour un montant de 145.250 € dont :
 - 439 par 78 nouveaux coopérateurs (54.875 €)
 - 723 par 78 anciens coopérateurs (90.375 €).

Par ailleurs le Conseil d'Administration a été informé des retraits et ventes de parts suivants depuis la dernière Assemblée Générale (mai 2025) :

- nombre de retrait : 17 coopérateurs
- nombre de parts en vente : 305 parts (38.125 €)



Un appel à l'épargne a été lancé en octobre 2025 (pour une durée de 12 mois) afin de soutenir le développement des projets de la coopérative, mais aussi pour permettre aux nouveaux coopérateurs de pouvoir s'affilier chez Cociter.

3. Activités menées dans le cadre de l'énergie éolienne

3.1. Développement éolien

Outre l'exploitation des éoliennes de Marchovelette et de Boneffe (voir plus bas), Champs d'Énergie travaille également :

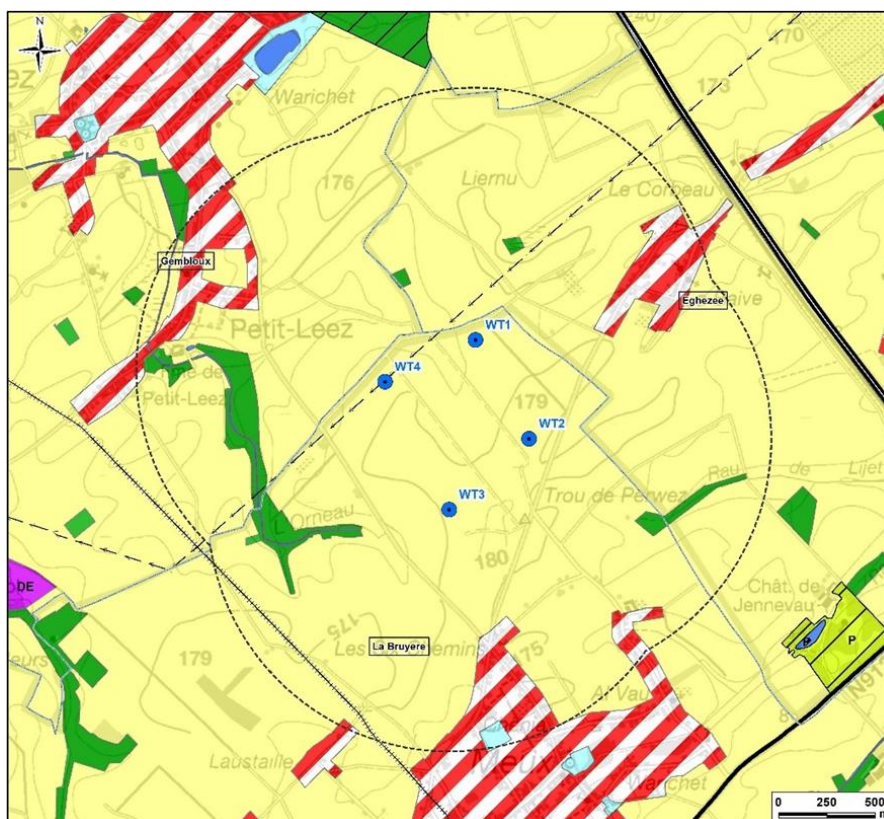
- au suivi de nouveaux projets initiés par des promoteurs privés afin d'obtenir la participation citoyenne (co-développement ou rachat de permis)
- mais aussi sur des projets développés directement par notre coopérative (développement propre).

Voici d'abord où nous en sommes en ce qui concerne les projets en co-développement ou rachat de permis

a) La Bruyère - Meux

Luminus développe un projet de 4 éoliennes sur la commune de La Bruyère (sur des terrains communaux). Champs d'énergie est partenaire du projet et pourrait reprendre une des éoliennes du parc.

Suite au dépôt de la demande de permis, l'enquête publique s'est déroulée en mars 2025. Le permis a été refusé en première instance en août 2025 mais Luminus a contesté ce refus auprès du ministre en charge. Le refus a été confirmé début 2026. Nous étudions actuellement les options pour continuer le projet.



b) Zone Gesves-Ohey

Champs d'énergie est également actif sur le territoire de Gesves et Ohey en collaboration avec l'asbl locale Electrons Libres. Il y a notamment un projet de 4 éoliennes mené par EDPR et un projet d'extension de 4 éoliennes mené par Renner Energies (projet en enquête publique en avril 2026). Malheureusement, les discussions avec ces partenaires privés n'ont pas pu donner lieu à une collaboration réelle avec notre coopérative, ce que nous déplorons.

c) Boneffe 2

Dans la grande plaine agricole de Boneffe, un parc de 9 éoliennes a été construit et mis en service en 2022 par la société Eneco et la coopérative Hesbénergie, entre les villages de :

- Folx-les-Caves
- Jandrenouille
- Branchon
- Tavier.

La société d'exploitation Zéphyr a été créée, laquelle exploite depuis lors une des éoliennes. Les coopératives de Hesbénergie, Nosse Moulin et Champ d'Énergie, ainsi que la commune de Ramillies, en sont partie prenante.

Le permis avait été initialement (2010) demandé pour 12 éoliennes, mais 3 de celles-ci, situées le plus au sud du projet, n'avaient pas été acceptées. Un nouveau Cadre de référence éolien est entré en vigueur en 2024 ; celui-ci recommande d'exploiter le gisement éolien de manière optimale. Ceci a motivé Hesbénergie à présenter un projet de 3 éoliennes supplémentaires – situés sur la commune d'Eghezée - pratiquement aux mêmes emplacements que les trois éoliennes ayant été refusées dans la demande de permis déposée en 2010.

Champs d'énergie a confirmé sa participation dans ce projet d'extension.

L'enquête publique s'est déroulée du 20 avril au 20 mai 2025. Nous attendons maintenant la décision du ministre compétent.



d) Réciprocité avec Nosse-Moulin

La coopérative Nosse-Moulin est impliquée dans différents projets éoliens sur son territoire et devrait, à terme, nous faire entrer au capital d'un des projets qui aboutirait. Il y a notamment :

- le remplacement du parc de Sombreffe avec 6 nouvelles éoliennes (Eneco & Engie). Une nouvelle demande de permis a été lancée pour des éoliennes plus hautes que prévues initialement (200m au lieu de 150m)
- 4 éoliennes à Grand-Leez (Aspiravi – Eneco - Nosse-Moulin); la demande de permis a été déposée en mars 2025 et le permis octroyé. Mais à la suite de recours des communes avoisinantes, un complément d'étude d'incidence a été déposé début 2026.

Champs d'énergie continue également à rencontrer les communes pour leur expliquer le modèle citoyen que nous défendons et pour faire valoir la participation citoyenne dans tous les projets éoliens.



**Voici maintenant un résumé de la situation en ce qui concerne
les projets en développement propre**

a) Héron

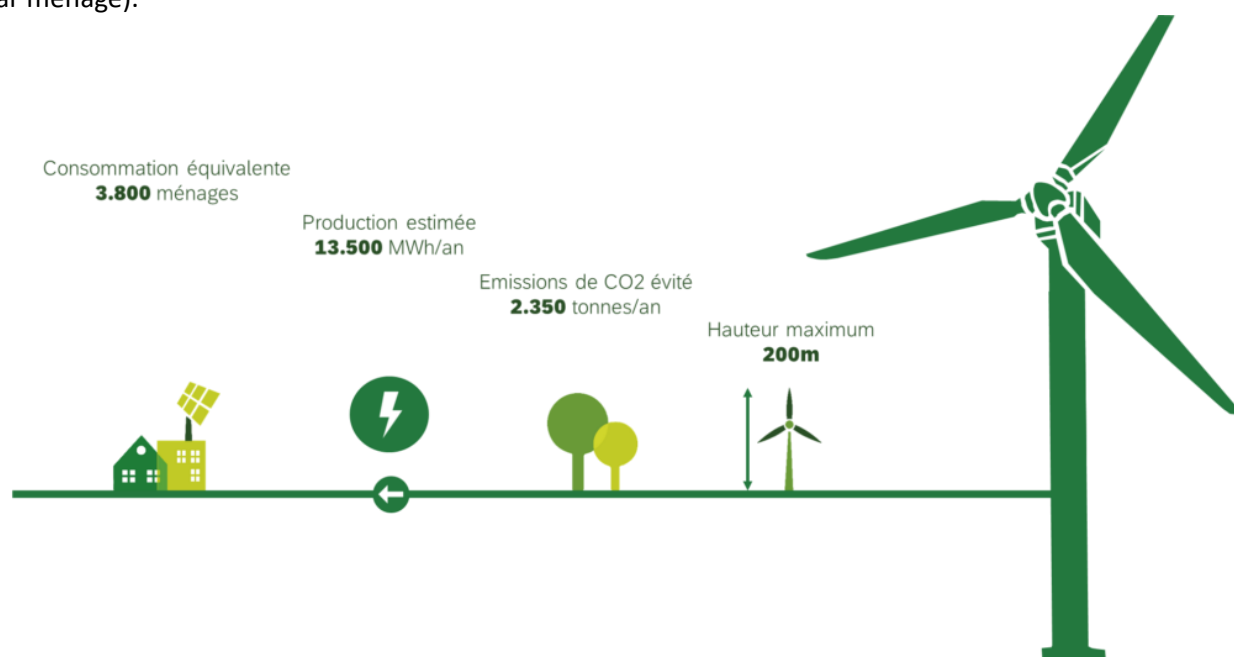
Notre nouveau projet éolien (1 éolienne à Héron) est à une étape cruciale de son développement : **la demande de permis**. L'enquête publique s'est tenue **du 17 mars au 15 avril 2026** sur les communes de **Héron, Fernelmont, Andenne, Burdinne, Huy, et Wanze**. Durant cette période, les citoyens (**de toute la Wallonie**) ont pu donner leur avis. Grâce à notre mobilisation, nous avons pu obtenir plus de 550 avis favorables de citoyens.

C'est une étape décisive : les autorités évaluent le projet et mesurent aussi le soutien citoyen dont il bénéficie. Nous attendons maintenant les avis officiels des différentes instances ainsi que la décision d'octroi du permis par le ministre compétent.

Nous sommes associés sur ce projet à nos coopératives sœurs Hesbénergie et Cooperlic.

Historique

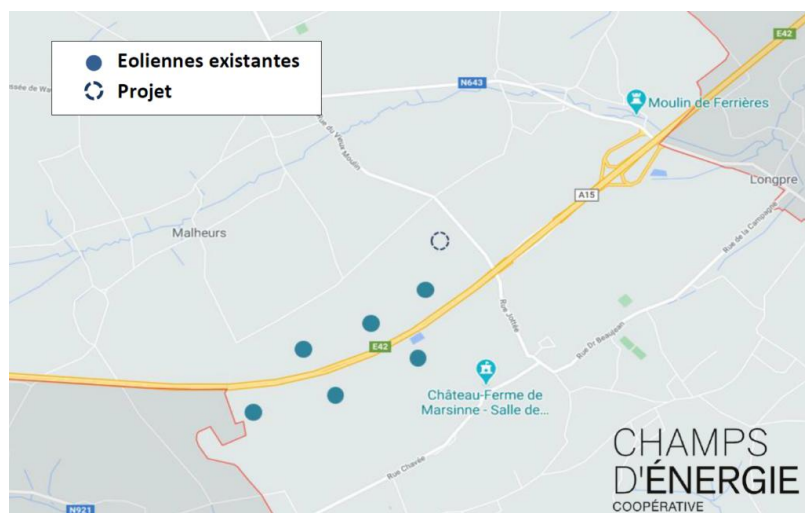
Relancé en 2023, ce premier projet en développement propre de notre coopérative se compose d'une éolienne d'une hauteur totale maximum de 200 m. Elle produira environ 13.500.000 kWh par an, ce qui correspond à la consommation moyenne annuelle d'environ 3.800 ménages wallons (à raison de 3,5 MWh/an par ménage).



Il se situe entre les villages de Couthuin, Héron et Lavoir. Le site choisi présente de nombreux atouts propices au développement éolien :

- Un bon potentiel venteux
- A bonne distance des zones d'habitat
- Une bonne accessibilité du site
- En prolongation d'un parc existant (le long d'une autoroute).

Une réunion d'information préalable a été organisée le 28 janvier 2025 à Héron. Celle-ci s'inscrit dans un cadre légal. Elle représente le lancement de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE) et de la procédure officielle de demande de permis unique. Suite à la réalisation de l'EIE, une demande de permis a été introduite auprès des autorités compétentes. L'enquête publique a eu lieu dans les communes concernées par le projet entre le 17 mars et le 15 avril 2026. A la suite de cela, les autorités compétentes décideront d'octroyer ou non le permis.



La prise en compte des impacts environnementaux

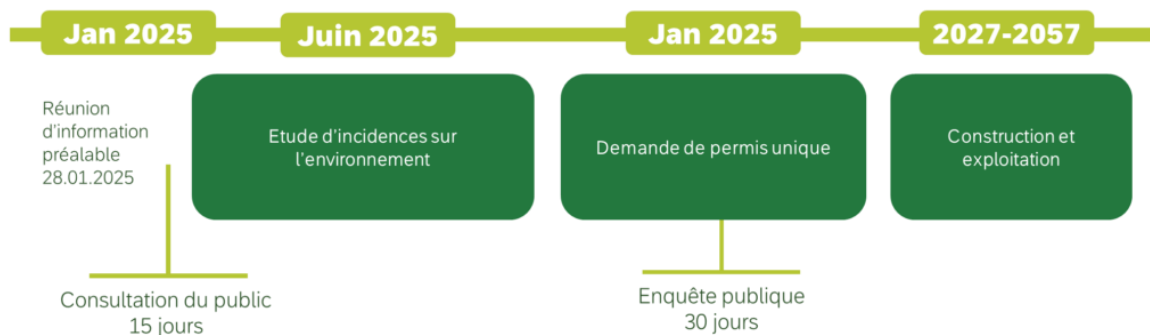
Les enjeux environnementaux ont été pris en compte de manière sérieuse. Des mesures de compensation importantes sont prévues, incluant notamment des prairies enherbées permanentes, des couverts nourriciers hivernaux, des îlots arbustifs et des plots à alouettes. Ces mesures sont prévues sur la plaine de la Burdinale et viennent compléter adéquatement un réseau existant d'aménagements formant déjà une continuité écologique au sein d'un espace ouvert agricole de plusieurs milliers d'hectares.

L'installation de modules d'arrêt pour les chauves-souris est également programmée. Ces mesures permettent de limiter efficacement les impacts sur la biodiversité locale.

Une éolienne détenue à 100% par les citoyens

Champs d'énergie, en tant que coopérative citoyenne, propose aux citoyens et pouvoirs locaux de participer activement au projet. Les communes susceptibles d'être affectées par le projet sont invitées à manifester leur intérêt. Nous proposerons une participation directe par prise de capital dans la société d'exploitation de l'éolienne, conférant aux associés un contrôle effectif sur sa gestion.

Les étapes du projet en développement



b) SCAM Coopérative

Champs d'Énergie a collaboré en 2025 avec la coopérative agricole SCAM pour mettre en place une éolienne sur leur terrain dans le zoning d'Achêne. Une pré-étude a été lancée afin de confirmer la faisabilité technique du projet. Cette étude technique a confirmé l'intérêt du projet ; toutefois, des points d'attention ont été soulevés. Notamment la présence d'habitations isolées et de conciergeries sur le zoning, mais également une opposition politique importante au niveau de la commune de Ciney.

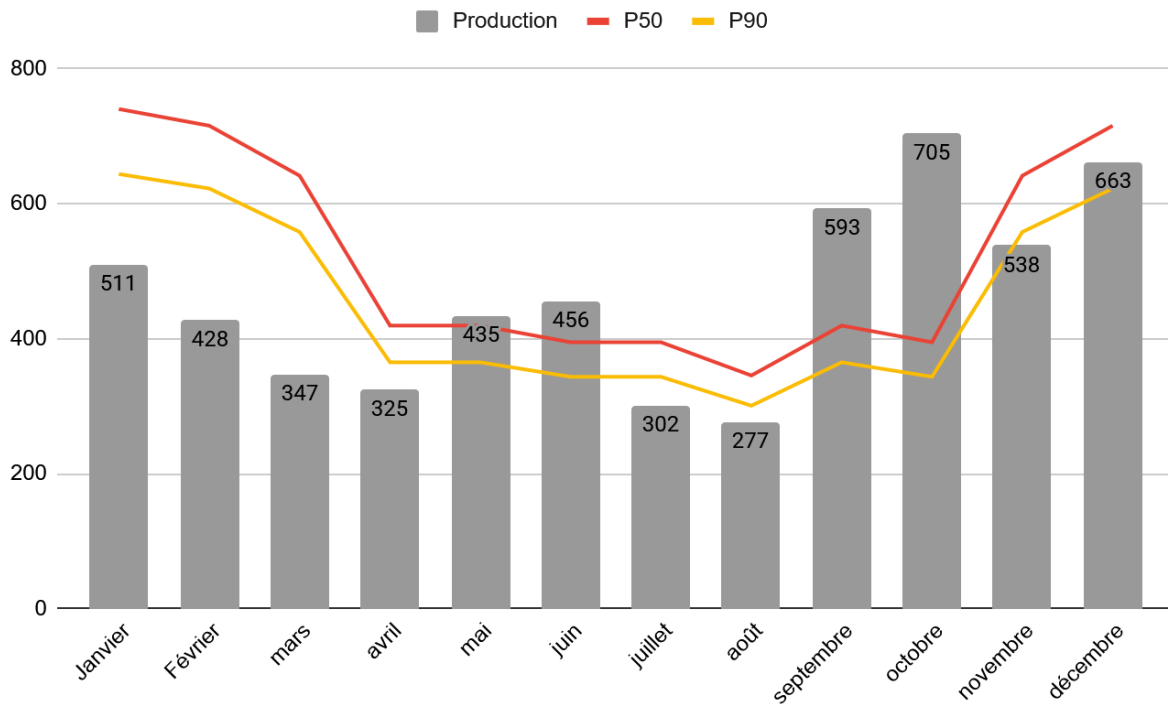
Par ailleurs, suite au départ du directeur de la SCAM et à un changement d'orientation stratégique, notre collaboration a pris fin début 2026.

3.2. Marchôvent

Marchôvent est la société d'exploitation qui assure la gestion de notre éolienne de Marchovelette.

Production

2025 n'a pas été une bonne année en termes de production d'électricité éolienne, principalement à cause de faibles vents. 5.579 MWh ont été produits (contre 6.573 MWh en 2024 et 7.809 en 2023), ce qui fait que nous dépassons tout juste le P90.¹

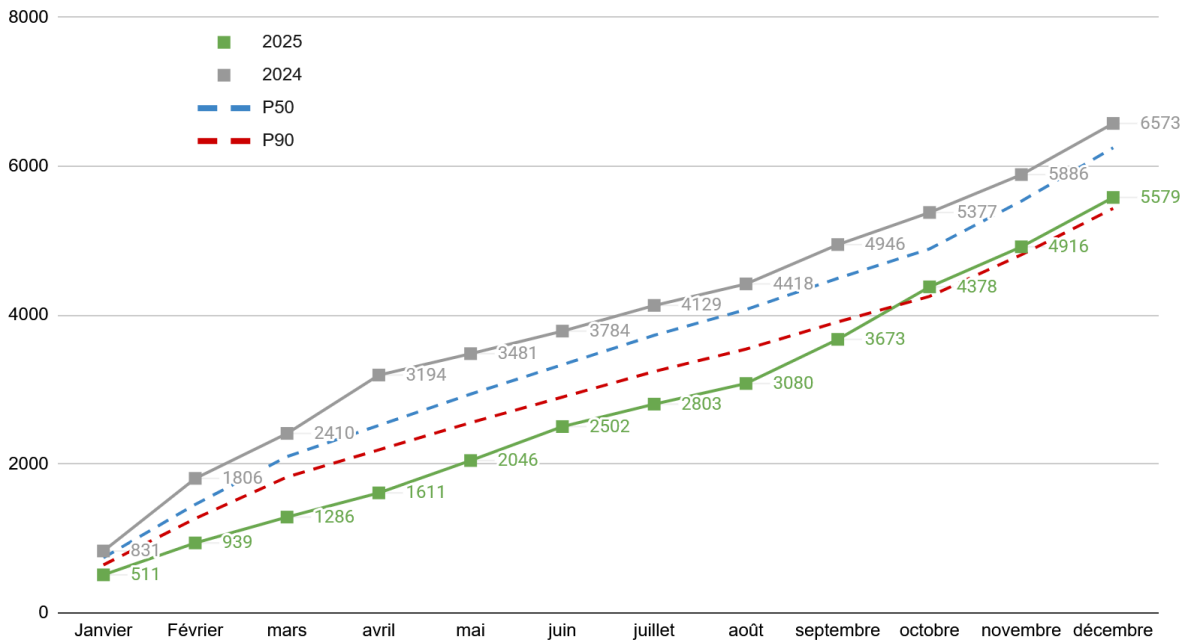


En cumulé, on voit que 2025 avait très mal commencé, les productions s'avérant très faibles, bien en deçà du P50 (principalement pour les mois de janvier, février et mars, mois parmi les plus venteux de l'année en général). Les mois de mai et de juin ont permis de rattraper un peu le retard, mais c'est principalement les mois de septembre et octobre qui nous permettent d'améliorer notre production, et de terminer l'année légèrement au-dessus du P90.

¹ Dans l'éolien, il est essentiel d'estimer les revenus à long terme. Pour ce faire, deux paramètres prennent un rôle clé dans l'estimation du productible long terme : le P50 et le P90. Ces valeurs théoriques, basées notamment sur les prédictions de vent dans les mois/années à venir, permettent de fournir une valeur du productible long terme avec un degré d'incertitude associé.

Les paramètres P50 et P90 sont donc des valeurs probabilistes. La valeur P50 correspond au niveau de production annuelle dont la probabilité de dépassement est de 50% et la P90 avec une probabilité de 90%.

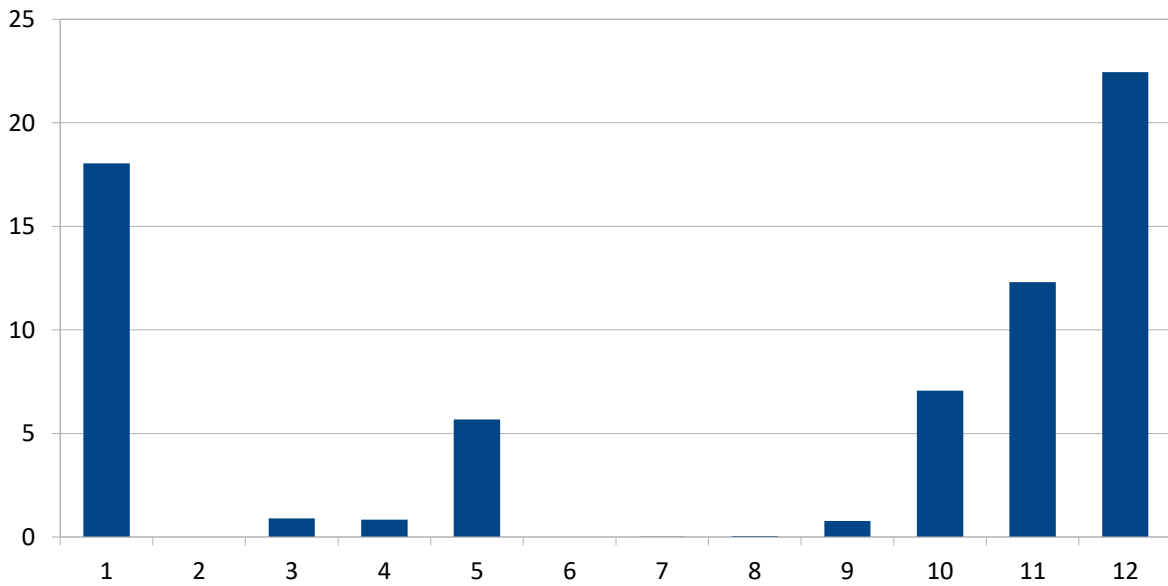
Productions/prévisions cumulées



Disponibilité

Nous déplorons plusieurs pannes en 2025 avec arrêt temporaire de la production. Il y a 5 mois au cours desquels l'éolienne a été disponible moins longtemps que ce qui est prévu dans la garantie contractuelle de notre contrat de maintenance. Voir ci-dessous le pourcentage de temps d'indisponibilité par mois:

Indisponibilité 2025



Voici un détails des pannes qui ont été constatées :

- **Janvier 2025**
 - Fuite dans le système de refroidissement (au niveau d'un raccord de tuyau). Collier de serrage à remplacer. Vanne thermo 685-QN1 bloquée, à remplacer.
- **Mai 2025** : 42 heures d'arrêt
 - Panne du module UPS (uninterruptible power supply). Panne relativement classique du module de sécurité.
- **Octobre 2025** : 55 heures d'arrêt
 - Vibration détectée. Remplacement des amortisseurs.
- **Novembre 2025** : 76 heures d'arrêt
 - Le joint tournant et la fibre optique de l'arbre à remplacer.
- **Décembre 2025** : 162 heures d'arrêt.
 - Fuite détectée dans le circuit de refroidissement. L'origine était l'une des durites reliées au sommet du refroidisseur. Lors de la réparation, la vanne 3 voies s'est bloquée en position ouverte, ce qui a amené en continu du liquide de refroidissement vers le circuit externe, empêchant le convertisseur de monter en température et la turbine d'atteindre sa température de fonctionnement. Le tout en période de Noël/nouvel an...

La disponibilité globale s'établit à **94,325%**. L'indisponibilité intègre tous les arrêts qui sont imputables au fournisseur de l'éolienne, Vestas. Par contre, tous les arrêts dits « environnementaux » (gel, chauve-souris, effet stroboscopique, ...) n'impactent pas cette disponibilité.

Il est prévu dans le contrat d'entretien de l'éolienne que la société en charge compense le manque de disponibilité qui lui est imputable si celui-ci dépasse un certain seuil. Le calcul de cette compensation (pour la période d'avril 2025 à mars 2026) est en cours pour le moment. Elle donnera droit à Marchôvent à une compensation car les 96 % de disponibilité contractuelle ne sont pas atteint.

Vente de l'électricité

Le prix de vente de l'électricité est constitué de 3 termes :

- l'électricité qui représente cette année +/- 85% des revenus
- les certificats verts (CV) pour +/- 15% des revenus (nous avons perçu en 2025 0,26 CV par MWh produit, d'une valeur d'environ 65€ (soit environ 17€/MWh))
- les labels de garanties d'origine (LGO), source mineure de revenu.

Cette année 2025, nous avons bénéficié de très bon prix de vente de l'électricité à environ 97€/MWh (le prix de vente avait été fixé selon de principe du « clic » : prix de vente fixé l'année précédente, selon les cours du marché). Cela nous permet de finir l'année en boni, et même de résorber les pertes reportées de 2023 et 2024.

Bilan financier

Le bilan financier et les comptes de résultats provisoires s'établissent comme suit (en milliers d'euros) :

<u>ACTIF</u>		<u>PASSIF</u>		<u>RESULTATS</u>	
Actifs immobilisés	2 320	Capitaux Propres	711	Chiffres d'affaires	643
Eolienne et développement	4 151	Apports	600	Electricité	545
Amortissements	-1831	Réserve	18	CV	95
Actifs circulants	824	Bénéfice reporté	93	LGO	3
Créances à un an au plus	230	Provisions (risques et charges)	39	Coût des ventes	462
Placement trésorerie	350	Dettes	2393	Services et biens	158
Valeur disponible	238	Dettes à plus d'un an	2053	Amortissement	282
Compte régularisation	6	Dettes à moins d'un an	323	Provisions	6
TOTAL ACTIF	3 144	Régularisation	17	Autres charges	16
		TOTAL PASSIF	3143	Bénéfice d'exploitation	181
				Produits financiers	9
				Charges financières	53
				Bénéfices avant impôts	137
				Impôts	4
				Bénéfices après Impôts	134
				Bénéfices/pertes reporté	93

NB : les différences de valeurs (entre l'actif et le passif par exemple) s'expliquent par des arrondis au millier d'euros différents

Actif

L'éolienne et ses frais de développement sont amortis à hauteur de 44 %.

Passif

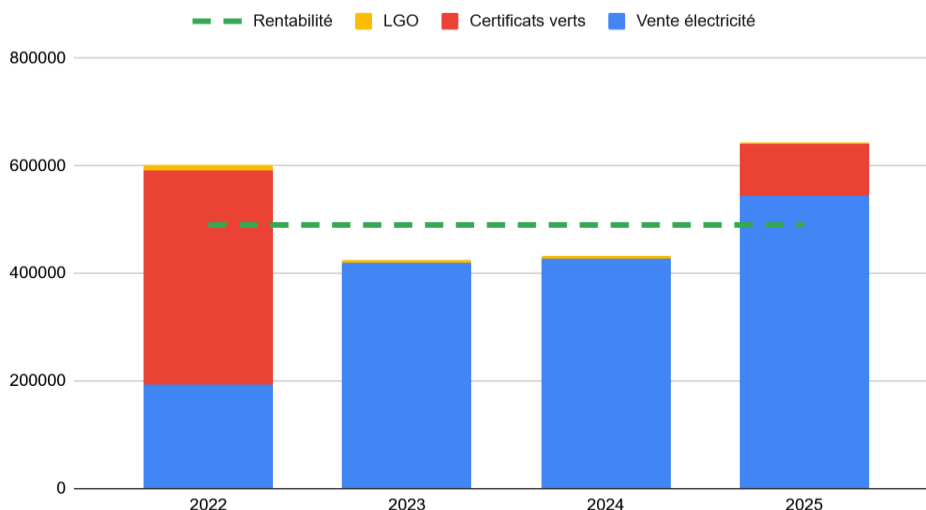
Pour l'année 2024, nous affichons une perte reportée de 40.508 €. Grâce à de très bons prix en 2025, nous affichons un bénéfice de 133.722 €. Cela correspond à un bénéfice à affecter de 93.214 €. Cela laisse envisager un versement de dividende en 2026, mais celui-ci doit encore être décidé en assemblée générale.

Résultats

Le chiffre d'affaires s'élève à 643.409 € dont environ 15% pour les CV et les LGO.

Depuis la crise énergétique de 2022, le système d'attribution des certificats verts a été fortement remodelé. La conséquence directe a été l'absence de certificats pour 2023 et 2024, et la perte des trois-quarts des certificats pour 2025. On voit donc un changement de fonctionnement : là où la rentabilité de notre éolienne était principalement assurée par les certificats verts en 2022 (1 certificat par MWh produit, pour rappel), c'est maintenant le prix de l'électricité qui doit être suffisant pour nous assurer une rentabilité.

Chiffres d'affaire



Nos coûts s'élèvent à environ 490.000 € par an. Pour atteindre une rentabilité, nous devons donc vendre notre électricité à au moins 75€/MWh en moyenne, en conservant 0.26 CV par MWh et pour une production équivalente au P90. Si nous souhaitons atteindre la rentabilité attendue (autours de 100.000 € par an), ce prix devra monter à 90€/MWh en moyenne.

Perspectives pour 2026

En 2026, nous sommes passé d'un système de prix de vente de l'électricité fixé à l'avance (l'année précédente), à un système variable en fonction du cours du marché. En d'autres termes, notre rentabilité sera bonne si les prix de l'électricité sont hauts, et moins bonne s'ils sont bas.

Les trois premiers mois de 2026 ont été relativement bons, avec des productions au-dessus du P50 en janvier et février et au-dessus du P90 en mars, le tout combiné à de bons prix de l'électricité. Nous bénéficions encore de 0.26 CV par MWh produits pour le 1^{er} semestre de 2026, et ne sommes pas encore au courant des perspectives pour le reste de l'année.

Conflit juridique avec le SPF

Nous sommes actuellement en conflit juridique avec le SPF Finance au sujet de la déduction sur impôt pour investissement faite par Marchôvent lors des exercices 2021 et 2022. Le postulat du SPF est que l'éolienne a déjà été amortie par Luminus durant les trois mois entre sa mise en service et la revente à Marchôvent. Nous argumentons, quant à nous, que l'éolienne a toujours été destinée à notre société et que la déduction est bien valable. Un jugement doit être rendu cette année, et nous pourrions récupérer environ 110.000€ de ce litige.

Projet de recalcul du Kéco pour la crise énergétique de 2022

Le K_{eco} est un coefficient calculé afin d'ajuster le nombre de certificats verts au cours du marché de l'énergie. Il permet, lorsque les cours de l'énergie sont hauts, de diminuer le nombre de certificats verts attribués, et donc les primes. A l'inverse, si les cours sont bas, le nombre de certificats verts augmente afin d'assurer au producteur une rentabilité.

Le **gouvernement wallon** travaille actuellement sur un projet d'arrêté visant à recalculer le K_{eco} pour l'année 2023. En effet, l'envolée des prix de l'énergie n'avait pas entièrement profité aux producteurs d'électricité

renouvelable, qui avaient vu leurs prix rester plus bas que les cours du marché. Ce projet d'arrêté vient donc modifier cela et pourrait nous permettre de récupérer quelques certificats verts.

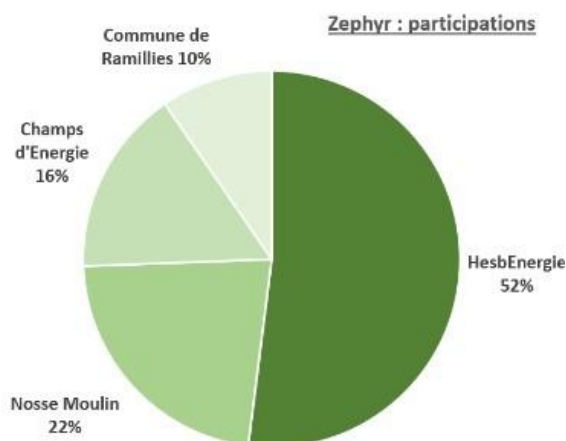
Prolongation du permis pour notre éolienne

Sur demande de Luminus, le permis d'exploitation du parc éolien de Fernelmont, qui comprend notre éolienne, a été prolongé de 10 ans. Il court maintenant jusqu'en 2046. C'est évidemment une très bonne nouvelle, et nous sommes actuellement en discussion avec la banque Triodos afin d'analyser l'impact de cette prolongation sur notre emprunt et notre plan financier.



3.3. Zéphyr

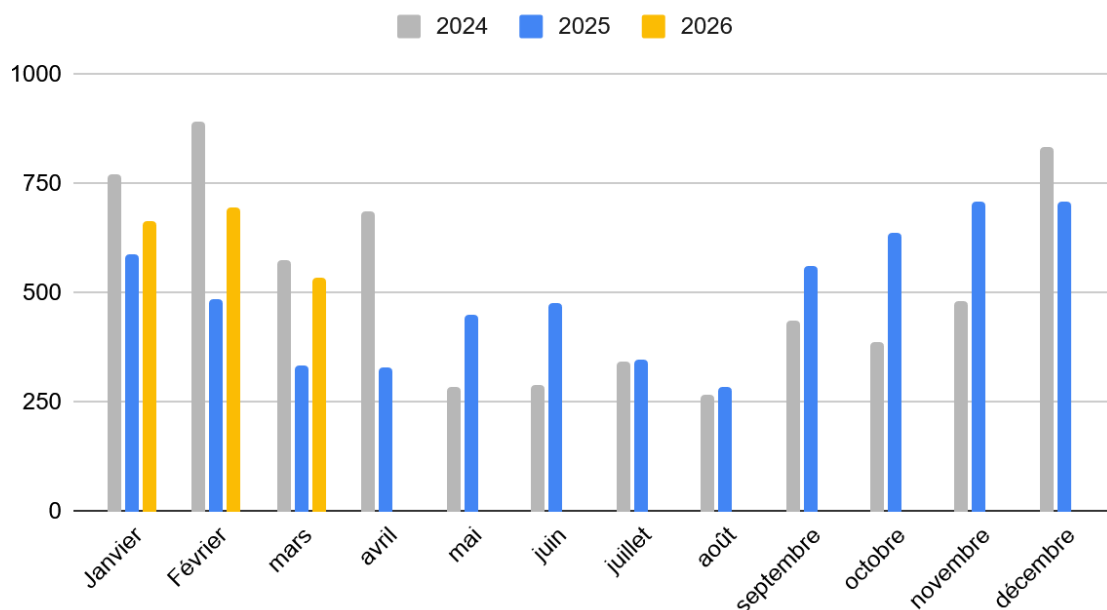
L'éolienne de la SPV Zéphyr, est détenue par 3 coopératives, dont Champs d'Energie, ainsi que par la commune de Ramillies. D'une puissance de 2,2 MW, elle est localisée dans une plaine (Boneffe) particulièrement bien exposée au vent. Zéphyr en est propriétaire depuis octobre 2022.



Production :

L'éolienne, dont la production attendue est de 5.907 MWh (P90), a produit 5.922 MWh en 2025 soit à peine plus que le P90. Tout comme pour Marchôvent, les productions des trois premiers mois de l'année furent particulièrement décevantes. Heureusement, de bons mois de mai et de juin, et une belle fin d'année nous permettent d'atteindre la production minimale attendue (le P90).

Productions (MWh)



Les premiers mois de 2026 ont été bons, sans être atteints les niveaux exceptionnels de 2024.

Disponibilité – arrêts

L'éolienne n'a pas connu de problème technique durant l'année. La grande majorité des arrêts sont dus à des causes liées à l'environnement de l'éolienne : elle a fait face à nettement plus d'arrêt pour causes environnementales en 2024 (12 %) que celle de Marchôvent (1 %). Nous n'avons pas les chiffres exacts de ces arrêts pour 2025.

Vente de l'électricité

Pour Zéphyr, les certificats verts ont été garantis pour 1 CV/MWh jusqu'en avril 2025. Au-delà de cette date, le coefficient K_{ECO} s'applique : pour le reste de l'année, nous avons pu bénéficier de 0.5 CV/MWh.

Le prix de vente de l'électricité était fixé pour l'année 2025 à 57,26€/MWh, ce qui correspond à un prix total, avec les CV, de 126.76€/MWh (avant avril) ou 92€/MWh après avril.

Bilan financier

Le bilan et les comptes de résultats s'établissent comme suit (en millier d'euro) :

<u>ACTIF</u>		<u>PASSIF</u>		<u>RESULTATS</u>	
Actifs immobilisés	2 803	Capitaux Propres	442	Chiffres d'affaires	616
Eolienne	3 652	Apports	300	Electricité	339
Amortissements	-849	Réserve	125	CV	277
Actifs circulants	863	Bénéfice reporté	17	Coût des ventes	399
Créances à plus d'un an	219	Provisions (risques et charges)	26	Services et biens	123
Créances à un an au plus	233	Dettes	3198	Amortissement	255
Placement trésorerie	347	Dettes à plus d'un an	2690	Provisions	7
Valeur disponible	64	Dettes à moins d'un an	493	Autres charges	14
TOTAL ACTIF	3 666	Régularisation	15	Bénéfice d'exploitation	218
		TOTAL PASSIF	3666	Produits financiers	9
				Charges financières	79
				Bénéfices avant impôts	148
				Impôts	38
				Bénéfices après impôts	110
				Dividendes	150
				Bénéfices/pertes à reporter	-40
				Bénéfices/pertes reporté	18

Actif

L'éolienne est amortie à hauteur de 23 %.

Passif

Le bénéfice reporté de 2024 s'élevait à 58.000€. Un dividende similaire aux années précédentes, à savoir 150.000 €, sera versé. Cela porte le bénéfice reporté après 2025 à 17.630€. La différence avec le bénéfice reporté du passif s'explique par un arrondi différent.

Résultats

Le chiffre d'affaires s'élève à 616.000 € dont 45% de CV.

La SPV Zéphyr propose la distribution d'un dividende de 150.000 € (validé en AG du 16 avril - AG Zéphyr), ce qui représenterait pour CHE une part de 24.000 € (16%).

Prévision pour 2026

En 2026, Zéphyr ne pourra plus bénéficier d'un prix de vente fixe comme c'était le cas les années précédentes. Nous avons conclu un contrat avec Cociter selon un tarif basé sur le BELIX (moyenne mensuelle des prix), plus une part fixe de 20 %. Nous bénéficierons encore de 0,5 CV/MWh.

3.4. Seacoop (offshore)

Structure de Seacoop

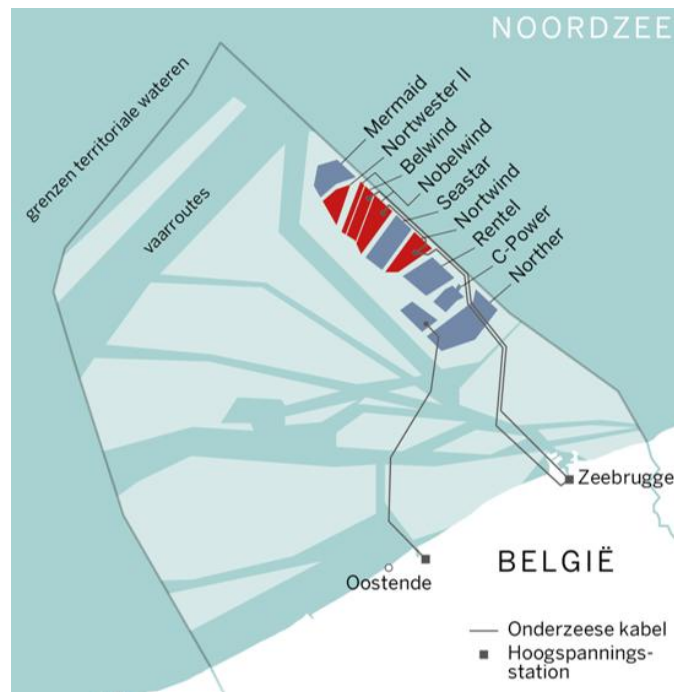
L'organe administratif de SeaCoop s'est réuni 12 fois en 2025. Trois assemblées générales ont eu lieu les 11 mars, 19 mai et 20 novembre. Le capital a été augmenté à 23 millions d'euros.

Les objectifs stratégiques de SeaCoop ont été affinés. SeaCoop étudie actuellement de nouvelles opportunités d'investissement, telles que des participations dans des parcs éoliens offshore existants, de grands projets de batteries terrestres ou l'acquisition de portefeuilles importants de projets photovoltaïques, au service et aux frais des associés intéressés. SeaCoop se développe ainsi également en tant que centre de compétences et conserve ses connaissances à bord.

Northwind

Avec 31 autres coopératives citoyennes, Champs d'Énergie a décidé d'investir dans des parcs éoliens offshore en mer du Nord via SeaCoop cvso. Grâce à un investissement de 10 % dans le capital d'Aspiravi Offshore, Seacoop détient aujourd'hui 7 % du parc éolien offshore Northwind.

Une campagne de levée de fonds a été lancée en février 2025 et a permis de recueillir 7,5 millions d'euros de capital citoyen pour l'ensemble des coopératives participantes.



Sa participation dans Aspiravi Offshore confère à Seacoop une capacité de production de 15 MW, soit l'équivalent de cinq éoliennes, ce qui correspond à la production d'électricité pour environ 15.000 foyers.

Entre janvier et décembre 2025, le parc Northwind a produit **638 GWh d'électricité renouvelable**. Avec une participation citoyenne de 7 %, Seacoop représente donc environ **45 GWh produits par les citoyens belges**. Cela contribue directement à ancrer ce secteur stratégique dans les mains belges, à réduire notre dépendance énergétique, à préserver les revenus économiques dans notre pays et, à terme, à fournir de l'énergie éolienne offshore aux coopérateurs à un prix juste et stable.

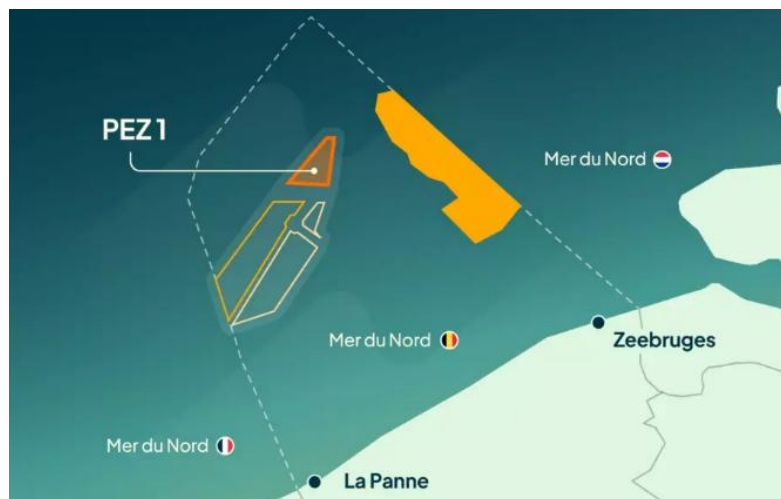
En matière de production d'énergie éolienne en mer, 2025 a été la plus mauvaise de ces dix dernières années, ce qui a entraîné une forte baisse de la production.

Les revenus générés par Northwind en 2025 ont donc été inférieurs aux prévisions, ce qui s'est traduit par un transfert limité des revenus de Northwind vers SeaCoop en 2025. Étant donné que les années de vent favorables alternent avec des années moins favorables, la rentabilité de la participation dans Northwind n'est toutefois pas remise en question.

Zone princesse Elisabeth – 1^{ère} tranche (PEZ 1)

En 2025, SeaCoop a convenu avec Otary, Ocean Winds et Eneco de collaborer au sein du consortium Haddock Wind et de préparer ensemble une offre dans le cadre de l'appel d'offres pour le développement, la construction et l'exploitation de la première zone Princesse Élisabeth (PEZ 1). Cette offre a été préparée au cours du premier semestre 2025 et était pratiquement prête à être soumise pendant l'été.

Cependant, moins de deux mois avant la date limite de soumission, le Conseil des ministres fédéral a décidé d'annuler la procédure d'appel d'offres pour l'attribution de la zone de concession PEZ 1.



L'argument principal était que le raccordement dans les délais impartis du parc éolien au réseau haute tension terrestre ne pouvait être suffisamment garanti par les pouvoirs publics et que cela comportait donc des risques trop importants pour ces derniers et pour les contribuables.

La participation citoyenne était au centre du projet Seacoop. Malheureusement, nous venons d'apprendre (avril 2026) que **l'ensemble des critères liés à la participation citoyenne ont été purement et simplement supprimés** dans le nouveau projet d'arrêté royal (encadrant le futur appel d'offre pour le développement de la zone princesse Elisabeth en mer du Nord) !

Vous trouverez sur le site de Seacoop le [communiqué de presse](#) dans lequel on regrette cette occasion manquée du gouvernement pour encourager les citoyens à participer à la transition énergétique.

Quoiqu'il en soit, **SeaCoop reste prêt à travailler pour permettre aux citoyens d'investir dans l'énergie offshore** car la participation citoyenne ne représente pas un coût, mais un avantage.

Rappelons également que cette décision n'a pas d'impact sur nos investissements déjà réalisés dans l'éolien offshore via le parc existant Northwind.

Malgré la suppression du critère de participation citoyenne, SeaCoop se prépare à soumettre une offre avec le consortium Haddock Wind dans le cadre de la nouvelle procédure d'appel d'offres pour PEZ 1. Il s'agit en effet d'une forme de financement qui a la confiance des banques et de plusieurs sociétés d'investissement, ce qui signifie que la participation de SeaCoop aura également un effet favorable sur l'offre du consortium. De cette manière, l'énergie éolienne offshore sera également ancrée stratégiquement auprès des utilisateurs belges, ce qui n'est pas sans importance à l'heure actuelle et à quoi les autorités chargées de l'évaluation seront certainement sensibles.

Informations financières

SeaCoop a investi dans Northwind via Aspiravi Offshore en achetant des actions pour une valeur de 19,3 millions d'euros et 2,5 millions d'euros via le rachat de prêts d'actionnaires. Le tableau ci-dessous présente un aperçu des revenus perçus en 2025 et des revenus attendus en 2026 et 2027. Une partie des revenus de 2026 est déjà assurée, car ils découlent des résultats du 2^e semestre 2025.

	Historique	Revenus déjà perçus ou en cours de perception	Prévisions	
	2025	2026	2026	2027
Revenus de dividendes	200.000	650.000	700000	2.000.000
Remboursement des prêts	148.000	798.000	148.000	296.000
Revenus d'intérêts	56.415	78.983	71.541	122.404
Total	404.415	1.526.983	1.219.541	2.418.404
Total en % de l'investissement	1,9%	7,0%	4.2%	11,1%

Champs d'Energie devrait bénéficier de 1,24% de ces revenus (1,24% étant le niveau de participation de notre coopérative dans Seacoop). Le rendement attendu sur l'ensemble de la durée de l'investissement s'élève à 6,8 %.

Après l'investissement dans Northwind, la structure du capital SeaCoop se présentait comme suit :

- Prêts bancaires : 13 millions d'euros
- Capital apporté : 10 millions d'euros
- Prêts des actionnaires : 1,1 million d'euros

En novembre 2025, l'assemblée générale a décidé de lever des capitaux supplémentaires afin de rembourser le prêt bancaire. Fin janvier 2026, cette augmentation de capital de 13 millions d'euros a été finalisée et les prêts bancaires seront intégralement remboursés d'ici la fin de l'année 2026.

Une perte d'environ 1 million d'euros est prévue en 2025. Les coûts comprenaient les frais :

- d'offre versés au consortium Haddock Wind,
- de transaction liés à l'investissement dans Northwind,
- de communication
- généraux de fonctionnement.

4. Activités dans le domaine Photovoltaïque

4.1. Nouvelles installations

Champs d'Énergie continue à développer (et éventuellement financer) des projets photovoltaïques (PhV) pour les PME, les écoles, les exploitations agricoles, les surfaces commerciales, ... Une nouvelle installation a été mise en service au **collège Notre Dame de la Paix** à Erpent (120 kilowatts crête). Une étude est également en cours en vue de placer une grosse installation (750 kWc) sur les toitures d'une entreprise privée. Celle-ci serait exploitée en injection pure avec une batterie en vue d'améliorer la rentabilité (en modulant l'injection en fonction des prix sur le marché de l'électricité).



4.2. Suivi de nos installations

Nous continuons par ailleurs à assurer le monitoring de la production des installations photovoltaïques existantes :

- dans le zoning industriel de Noville-les-Bois :
 - à la Cuisine des Champs 100 kilowatts crête (kWc)
 - chez Isohemp 198 kWc

- à Couthuin / Héron :
 - à la Brasserie de Marsinne 43 kWc

- à Floreffe :
 - chez Paysans Artisans 53 kWc

- à Rhisnes / Suarlée :
 - à la Fabrique Circuit Court 255 kWc

En raison de la faillite de la brasserie de Marsinne, nous avons décidé de reprendre à notre compte l'installation. Nous tâchons de la rentabiliser avec les certificats verts. Nous avons aussi récemment repris le compteur électrique à notre nom, ce qui va nous permettre de revendre de l'électricité réinjectée dans le réseau. L'année 2025 n'a toutefois pas été très productive à Marsinne en raison de problèmes techniques à répétition.

4.3. Bilan

On avait observé une baisse du niveau d'attribution des certificats verts en 2023 et début 2024 mais ce niveau a quasiment retrouvé ses valeurs initiales en 2025.

Notre coopérative a contribué à ce jour à l'installation de l'équivalent de six installations photovoltaïques, soit :

- 720 kWc installés
- une production annuelle totale de 564.000 kWh (sans compter l'installation d'Erpent qui vient d'être mise en route)
- un budget d'investissement de 560.000 €
- des rentrées de 137.000 € en 2025.



4.4. REFLEX

Un financement a été obtenu dans le cadre du [Fonds pour la Transition Énergétique fédéral](#). Le projet a été initié par des coopératives citoyennes flamandes et ces dernières ont souhaité associer des partenaires en Wallonie : Clef (coopérative du Hainaut) et Champs d'Énergie. Le but poursuivi consiste dans l'installation d'ombrières photovoltaïques couplées avec des batteries (pour alimenter le réseau électrique en cas de besoin) et des bornes de recharge pour voitures électriques.

Le projet a démarré début 2024 avec plusieurs actions :

- Recherche au niveau du département d'électromécanique de la Katholieke Universiteit Leuven pour élaborer le design des stations de recharge d'un point de vue technique
- Elaboration du plan financier des stations de recharge par la coopérative flamande [ZuidtrAnt](#)
- Développement des batteries de stockage recyclées à partir d'anciens véhicules électriques ([startup Octave](#))
- Recherche d'emplacement potentiels pour l'implantation des stations de recharge (une station devrait être installée dans la région de Namur).

Etat actuel du projet :

- Business Case développé et partagé par Zuidtrant.
- Station d'essai fonctionnelle gérée par Zuidtrant, plateforme de gestion complète en ligne mise au point par Octave.
- Etablissement d'un partenariat technique privilégié avec la société B-Watt, qui a déjà acquis de l'expérience dans les systèmes « BESS » (Battery Energy Storage System) : stockage par batteries de l'électricité excédentaire (renouvelable ou réseau) pour la restituer lors des pics de demande

D'un point de vue administratif, le projet REFLEX a été étendu jusqu'en octobre 2027, et ce afin que les subsides couvrant l'amortissement du matériel, puisse couvrir une plus longue période.

De nombreuses pistes ont été étudiées depuis le lancement du projet. Nous nous concentrons dorénavant en particulier sur l'une d'entre elles. Il s'agit d'un partenariat avec une commune dans la région de Namur. Celle-ci devrait publier sous peu un marché public pour l'installation d'un projet comprenant toutes les composantes du projet REFLEX.

5. Communautés d'énergie

Dans le cadre de la collaboration avec la coopérative agricole SCAM pour mettre en place une éolienne, une réflexion a été entamée sur le mode de financement de ce projet. C'est ainsi qu'a germé l'idée de créer une nouvelle coopérative qui allierait les forces de la SCAM dans le domaine agricole d'une part et celles de Champs d'Énergie dans celui du développement des énergies renouvelables d'autre part.

C'est dans cette optique que Champs d'Énergie a participé à un appel à projets dans le cadre des bourses coopératives (de la Région Wallonne). L'objectif était, en collaboration avec la SCAM, de créer une coopérative conjointe dédiée à la production et au partage d'énergie au bénéfice de la SCAM et de ses coopérateurs.

Ce projet a été retenu et a permis à Champs d'Énergie de bénéficier d'une bourse de pré-création. Toutefois, pour des raisons qui lui sont propres, la SCAM a décidé de ne pas poursuivre son implication dans cette initiative.

Champs d'Énergie a néanmoins choisi de maintenir l'ambition initiale du projet. Dans ce cadre, la coopérative poursuit actuellement les travaux engagés et explore de nouveaux partenariats susceptibles de permettre le développement de projets de production/partage d'énergie, en particulier dans le secteur agroalimentaire.

6. Communication & Sensibilisation

Animations dans les écoles

En 2025, nos animations dans les écoles de Fernelmont et alentours ont continué. Ce ne sont pas moins de 8 écoles et 19 classes qui ont pu découvrir le modèle coopératif et les enjeux de la production d'énergie renouvelable.

Balade guidée à Fernelmont

Nous collaborons également avec le Gal Meuse@Campagnes, avec lequel nous avons organisé une balade guidée dans Marcholette sur le thème de l'histoire de l'énergie en 2024. Grâce à l'obtention d'un subside de la commune de Fernelmont (budget participatif), cette balade va devenir permanente. Des panneaux didactiques ont été placés en 2026 le long du trajet et des flyers seront distribués dans les offices du tourisme.



Il s'agit d'un parcours pédestre à Marcholette, sur le thème de l'énergie au fil du temps. Cinq panneaux installés de manière pérenne invitent à l'observation et à la réflexion, et proposent des anecdotes et des activités pour les plus jeunes.

De la recherche des endroits à l'accord des propriétaires, de la rédaction des textes au choix des illustrations, puis les va-et-vient avec la graphiste, jusqu'à un voisin territorial et une tanière récalcitrante, le parcours n'a pas toujours été facile.

Les panneaux sont maintenant placés, Champs d'Énergie a investi dans une sixième face pour promouvoir son modèle citoyen. Des flyers sont disponibles. L'inauguration officielle aura lieu le 28 juin après-midi.

Evènements et ateliers

Dans le cadre du projet Tomorrow Watt (Science infuse), Champs d'énergie a présenté notre modèle coopératif à l'UCLouvain pour des élèves de la 4^e à la 6^e secondaire. En outre, comme chaque année, une visite de notre éolienne a été réalisée pour les étudiants de l'UNamur (certificat en développement durable).

Nous avons aussi assuré une présence dans des salons ou festivals (souvent au nom de COCITER) :

- Valériane
- Atelier Financité
- Festival de l'énergie du Gal Burdinale Mehaigne
- Festival des coopératives, Quatre-Quarts- à Court-Saint-Etienne

Une [capsule vidéo](#) a également été réalisée en collaboration avec Energie Commune sur le thème du partage. Nos autres vidéos sont disponibles sur [notre chaîne YouTube](#).

Rescoop

Au sein des REScoop's, avec l'engagement de personnel dédié dans plusieurs coopératives, la communication devient davantage professionnelle et se structure. Les liens entre coopératives se renforcent, avec la mutualisation d'outils et la coordination des actions de sensibilisation et de communication. Cela crée une belle dynamique, avec davantage de moyens mis pour toucher le grand public, notamment au niveau des réseaux sociaux. Champs d'Énergie participe de manière régulière aux réunions de coordination.

Cociter

Champs d'Énergie participe au groupe de travail communication de Cociter. Champs d'Énergie a également participé aux groupes mis en place pour un gros travail de fond chez Cociter, entamé en 2024, avec la revue :

- des « Visions-Missions-Valeurs »
- de la gouvernance
- des besoins en capitaux
- de l'affectation du résultat.

7. COCITER

COCITER est un fournisseur d'électricité qui s'approvisionne auprès des coopératives citoyennes ; c'est donc de l'électricité en circuit court, locale et citoyenne.

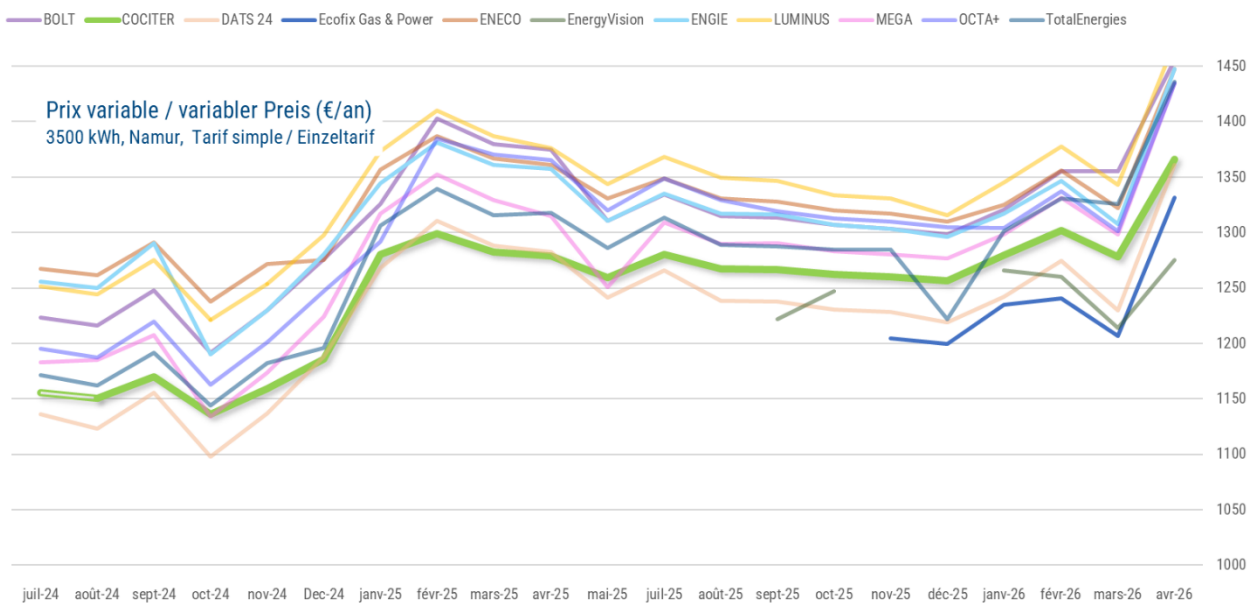


Du point de vue des capacités, une nouvelle éolienne s'est ajoutée fin 2025 dans le portefeuille de producteurs. Il s'agit de l'éolienne du Moulin de Zéphir située à Folx-les-Caves, éolienne dans laquelle Champs d'Énergie a 16% des parts.

L'ensemble des volumes produits vendus à COCITER va dépasser les 100 GWh.

La situation des prix

En 2025, l'évolution du prix de l'électricité sur les marchés futurs a marqué une assez grande stabilité à partir du printemps avec une tendance à la baisse jusqu'en décembre. Les prix tournent autour de 75 à 80 €/MWh :



Chez COCITER, c'est la formule tarifaire circuit-court ou « formule-pivot » qui est appliquée, avec des prix plus intéressants quand les coûts sur le marché sont plus élevés. Ce mécanisme a la particularité de protéger les consommateurs lorsque les tarifs de l'électricité sur le marché sont élevés – dans ce cas de figure ce sont les producteurs qui modèrent leurs prix – et demande en revanche aux consommateurs un tarif légèrement supérieur à la concurrence lorsque les prix du marché sont très bas afin de soutenir ces mêmes producteurs.

Les prix proposés par Cociter restent compétitifs par rapport aux autres acteurs du marché, surtout pour les ménages qui n'ont pas de panneaux photovoltaïques

Nombre de clients

Le nombre de clients est en augmentation mais de manière assez modeste. Il a atteint le cap des 14.000 contrats actifs en fin d'année, dont 12.008 en résidentiel, 1.532 PME et 2 communes.

Cociter a obtenu encore un fois la note de 20/20 au classement Greenpeace. En effet, l'écosystème des coopératives de productions et COCITER garantit que l'électricité fournie est bien renouvelable et les investissements renforcent les efforts dans la transition et l'autonomie énergétique belge.

Les bons articles et rapports sur la qualité du service, sont un peu moins médiatisés mais très importants à nos yeux. Rappelons-le, COCITER est un outil mutualisé porté par plus de 20 acteurs de l'économie sociale qui a pour mission la gestion des flux d'énergie des producteurs et de nos consommateurs avec un service de qualité ... et tout cela sans finalité de profit. Les équipes travaillent énormément sur l'amélioration des outils, des procédures et s'évertuent à assimiler toutes les modifications d'un marché de l'électricité toujours changeant et compliqué.

Les prosumers et la compensation

Les prosumers sont les ménages qui disposent de panneaux photovoltaïques.

Actuellement, les frais de déséquilibre et de compensation (voir l'encart ci-dessous) sont regroupés chez Cociter dans un tarif « **forfait prosumer** » établi à 35 €/kVA/an.

Pour les prosumers compensés, le forfait est toujours d'application puisque les coûts liés à la compensation représentent encore pour COCITER une charge de plus d'1 M€ qui ne peut pas être répartie sur les non-prosumers. Toutefois, la baisse des prix sur le marché de déséquilibre et sur les marchés futurs permet d'espérer que cette charge va diminuer, ce qui permettra à COCITER de diminuer le forfait prosumer.

Malgré tout, la pose de panneaux photovoltaïques reste un bon choix d'un point de vue environnemental et financier. Cociter encourage les prosumers à autoconsommer le mieux possible leur production (consommez quand vous produisez). En effet, l'autoconsommation participe à la stabilisation des réseaux et du marché et permet de réduire les coûts globaux de compensation mais surtout de déséquilibre.

Gouvernance

D'un point de vue gouvernance, les associés de COCITER ont consacré beaucoup de temps en 2024 et 2025 (plus de 600 h cumulées) pour :

- définir ensemble l'implication de COCITER dans le projet Seacoop
- redéfinir la mission, la vision et les valeurs du projet commun
- affiner le modèle de gouvernance.

C'est quoi les coûts de compensation ?

Lorsque votre compteur tourne à l'envers et que votre index retombe à sa valeur initiale, la consommation indiquée est nulle. De prime abord, on pourrait penser que cela est sans impact financier. Mais ce n'est pas le cas parce que le prix de l'énergie sur le marché varie d'heure en heure, tout au long de l'année.

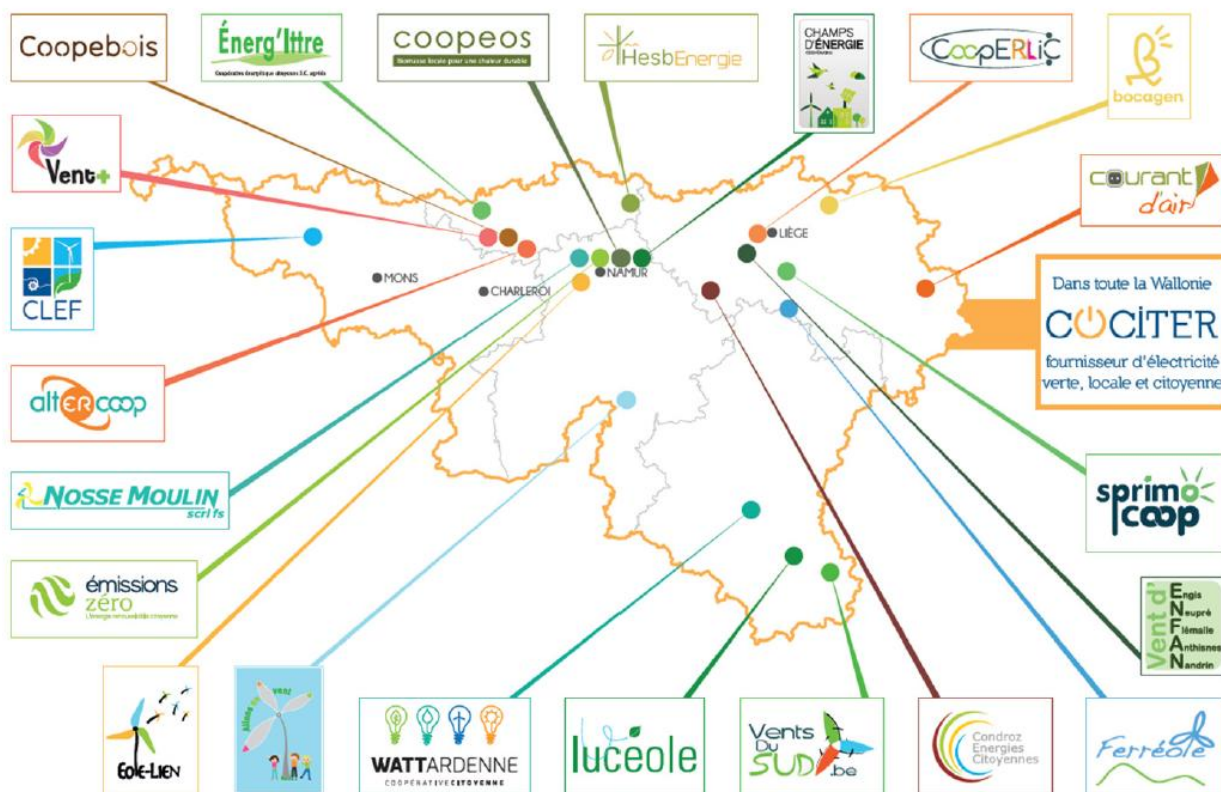
Sur une journée, la consommation d'un ménage se fait principalement en début et en fin de journée, aux moments où le prix du marché est élevé. Inversement, les jours où il y a du soleil, les panneaux photovoltaïques produisent principalement en milieu de journée, et le prix du marché est faible parce qu'il y a beaucoup de production. Cela implique que COCITER achète de l'énergie à prix plus élevé sur le marché pour vous fournir aux heures de pointe et valorise l'énergie de votre injection à prix plus bas au moment de la production.

Le même phénomène se produit à l'échelle d'une année. En hiver, le prix de l'électricité sur le marché est relativement élevé, les ménages consomment beaucoup et les panneaux produisent peu. En été, c'est l'inverse : le prix de l'électricité est relativement bas, la consommation est plus faible et les panneaux produisent beaucoup. Donc COCITER achète de l'énergie à prix plus élevé sur le marché pour vous fournir en hiver et valorise l'énergie de votre injection à prix moins élevé en été. Cela induit un déséquilibre financier qui doit être compensé.

8. REScoop Wallonie

Rescoop Wallonie est une fédération qui regroupe les coopératives actives dans le domaine de l'énergie.

RESCOOP
WALLONIE



Chiffres clés

REScoop Wallonie compte désormais **22 membres**, avec l'arrivée de Sprimocoop (coopérative citoyenne créée en 2024, active dans les énergies renouvelables) et Coopebois (coopérative visant à valoriser des déchets de bois naturels en combustible pour chaudières collectives).

Fin 2025, les coopératives REScoop rassemblaient 24.862 coopérateurs.trices, soit 1.615 membres de plus sur l'année (+ 9,8 %). Le capital total atteint presque **40 millions d'euros** fin 2025, avec une croissance de 26% sur l'année (8 millions levés en 2025).

La production électrique totale atteint **128.510 MWh en 2025** (dont 89 % d'éolien), pour **76 MWc installés** (+ 21 % par rapport à 2014).

Concernant le bois-énergie : 11 chaufferies supplémentaires ont été installées en 2025 (3,91 MW), pour une production de chaleur de 13.498 MWh (= 1.125 ménages), portant le parc total à 51 chaufferies (13,58 MW) en Wallonie et à Bruxelles.

En 2025, les coopératives REScoop enregistrent une augmentation significative de l'emploi avec 61,7 ETP (+60 % par rapport à 2024), représentant environ 78 personnes dont 28 % de femmes, auxquelles s'ajoutent

27 indépendants et 161 bénévoles. Par ailleurs, 10 coopératives ont redistribué environ 940.000 € de dividendes à leurs membres pour l'exercice 2024, à un taux moyen de 3,9 %.

Sur le plan du développement, REScoop Wallonie recense 52 projets potentiels (éolien, photovoltaïque, hydro et stockage par batteries), dont environ 13 susceptibles d'être menés en partenariat avec des communes.

Projets Phares

Campagne SeaCoop

Grâce à l'investissement de 13 coopératives REScoop Wallonie, SeaCoop détient 7 % du parc éolien offshore Northwind, soit 15 MW (l'équivalent de 5 éoliennes) permettant d'alimenter environ 15.000 foyers.

La campagne « **Notre Énergie** », lancée en février 2025, a permis de lever 7,5 millions d'euros auprès de 4.000 investisseurs wallons, bruxellois et flamands, dont 1.700 nouveaux membres.

Projet STEPinBEL

REScoop Wallonie a coordonné un consortium lauréat d'un appel à projets fédéral visant à **évaluer le potentiel des stations de stockage d'énergie par pompage-turbinage (STEP)** en Belgique, afin de renforcer la flexibilité et la résilience du réseau électrique belge. Le budget du projet de recherche est de 3.182.000 € dont 2.400.000 € sont subventionnées.

Un consortium pluridisciplinaire (C-Ground, Cluster H2O, Envergent, ICEDD et l'Université de Liège) travaille sur la cartographie des sites prometteurs et des études de faisabilité technique, juridique et économique.



Collaborations et Partenariats

Avec les acteurs de l'économie sociale

REScoop a été reconnue comme fédération sectorielle (Energie) représentative en Economie Sociale, soutenue à hauteur de 100.000 €/an. Dans ce cadre, REScoop Wallonie a renforcé ses collaborations via la plateforme ConcertES, notamment avec Fedicoop, W-Alter, Crédal, Financité et Febecoop, pour la gestion, le financement et la formation des membres. Ces partenariats ont permis d'organiser des formations, des Midis de l'Info et des ateliers pour les membres, tout en favorisant les échanges de bonnes pratiques.

Des collaborations ont également été menées avec Canopea, EDORA et le projet LOCOMOTRICE (logiciel open source pour les communautés d'Energie citoyennes) afin de renforcer les positionnements sur l'éolien et la transition énergétique.

Avec les pouvoirs publics

REScoop Wallonie a également mené des actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics pour défendre les intérêts des coopératives citoyennes. Plusieurs rencontres politiques ont eu lieu en 2025 :

- La Ministre Neven (Energie) sur la participation citoyenne et les zones d'accélération ;
- Le Ministre Desquesnes (Aménagement du territoire) sur l'éolien citoyen ;
- Le Ministre Bihet (Energie fédérale) sur l'offshore ;
- Le Ministre Prevot (Vice-présidence fédérale) sur l'accessibilité des fournisseurs d'Energie.

En novembre 2025, REScoop Wallonie a également publié un article dans le Mouvement Communal sur les partenariats Energie-communes.

Actions de Sensibilisation et Communication

Midis de l'Info

En 2025, REScoop Wallonie a organisé plusieurs sessions mensuelles des Midis de l'Info, des rencontres permettant aux membres d'échanger sur des thèmes variés. Parmi les sujets abordés : présentation de divers outils et des projets comme GrewFarm (agrivoltaïsme).

Retrouvilles REScoop

L'évènement des Retrouvilles REScoop a été organisé en octobre 2025 à Liège et a réuni 37 participants. Cet évènement a permis aux coopérateurs de participer à des ateliers collaboratifs sur des thèmes tels que:

- La co-construction de projets bois-énergie
- L'impact social des coopératives citoyennes
- La négociation avec les développeurs éoliens.

Présence Médiatique

En 2025, REScoop Wallonie a été citée dans 28 articles de presse (Le Soir, L'Echo, La Libre), principalement autour de la campagne « Notre Energie » et de la pétition offshore, et a publié 29 posts sur Facebook et LinkedIn.

9. Signature

Le présent rapport est signé par les Administrateurs.



Jean TAFFOREAU
Administrateur



Frédéric PRAILLET
Administrateur
Président du CA